



ASSAINISSEMENT DU SECTEUR SANITAIRE PRIVÉ.

LA DEPPS FRAPPE FORT DANS 5 AUTRES RÉGIONS DE COTE D'IVOIRE.

Des agents de la **Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS)** avec à leur tête **Dr Marie-Josèphe BITTY** ont effectué du 09 au 13 Septembre dernier une mission de contrôle des Établissements Sanitaires Privés dans cinq régions sanitaires de la Côte d'Ivoire. Ce sont les régions du **Kabadougou**, du **Folon**, du **Worodougou**, du **Béré** et de la **Bagoué**.

Ces contrôles qui s'inscrivent dans l'**Opération zéro "clinique" illégale d'ici 2025** ont pour objectif d'assainir le secteur sanitaire privé en vue de mettre à la disposition de la population, les établissements sains et conformes aux normes.

Le Bilan de ces contrôles se présente comme suit :

*** Régions du Kabadougou :**

Contrôlés 16 dont 01 autorisé, 12 fermeture immédiate et 03 mise en demeure.

*** Région du Worodougou :**

Contrôlés 33 dont 1 autorisé, 13 fermeture immédiate et 19 mises en demeure .

*** Région du Béré :**

Contrôlés 23 dont 02 autorisés, 18 fermeture immédiate et 03 mise en demeure.

*** Région de la Bagoué :**

Contrôlés 26 dont 02 autorisés, 20 fermeture immédiate et 04 mise en demeure.

*** Région du Folon :**

Contrôlés 08 dont zéro autorisé, 03 fermeture immédiate et 05 mise en demeure.

Les motifs de ces fermetures sont multiples. Ils vont du manque d'autorisation d'ouverture et d'exploitation, au manque d'hygiène dans les locaux ainsi que le manque de qualification du personnel de ses centres.

En effet, plusieurs établissements fonctionnent avec des employés non qualifiés à l'exercice de la profession sanitaire. C'est le cas de cette aide-soignante interpellée à la clinique les "O" dans la région du Worodougou précisément à Séguéla.



OPERATION **ZERO**
CLINIQUE ILLÉGALE
D'ICI 2025



RENCONTRE DEPPS

ORGANISATION PROFESSIONNELLES DES TECHNICIENS ET INGÉNIEURS BIOLOGISTES

S'est tenue le Mardi 27 Août 2024 de 9 H 30 à 11 H 05, la première rencontre au titre de l'année 2024, entre la **Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS)** et les représentants des Organisations syndicales de la profession de Technicien Biologiste.

La réunion était relative à la mise en place du Registre de ladite profession et des stratégies à mettre en place pour un contrôle de l'exercice dans ce domaine d'activité.





RENCONTRE DEPPS

2 ÈME SESSION DE COMITÉ DE RECENSEMENT DES OPTICIENS 2024.

S'est tenue le jeudi 21 Août 2024, dans la salle de réunion de la **Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS)**, la deuxième réunion du comité de recensement des opticiens au titre de l'année 2024. Elle a été présidée par **Madame ASSOH Eveline-Prisca**, Chef de Service Coordination et Suivi des professions sanitaires à la DEPPS, représentant **Dr Marie-Josèphe BITTY**, Directeur de la DEPPS, Présidente du Comité de recensement des Opticiens Lunettiers et Optométristes de Côte d'Ivoire.

Ont participé à la rencontre :

- ☑ Trois (03) représentants de la DEPPS ;
- ☑ Un (01) représentant de la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) du MSHPCMU ;
- ☑ Un (01) représentant de l'école de formation, ISFOP-OPTIQUE
- ☑ Deux (02) représentants du Syndicat National des Opticiens de Côte d'Ivoire (SYNOPCI)
- ☑ Deux (02) représentants du Conseil Supérieur des Métiers de l'Optique en Côte d'Ivoire (CSMOCI).
- ☑ Deux (02) représentants de l'Association des Opticiens de Côte d'Ivoire (OPTY-CI).

L'Ordre du jour retenu était :

1. Introduction;
2. Présentation et validation de l'ordre du jour ;
3. Présentation des TDR ;
4. Analyse de cinquante-neuf (59) dossiers de demandes d'inscription au registre des Opticiens lunetier et Optométristes de CI.